

MÉTIER, STATUTS ET SALAIRES :

Des projets qui comportent plus de dangers que de progrès, loin des attentes de revalorisation et d'amélioration des conditions de travail de la profession !

Vincent Peillon a ouvert le chantier de la redéfinition de nos statuts. Il entendait mener les discussions au pas de charge lors de trois groupes de travail (22 novembre, 2 décembre et 9 décembre). L'opposition aux insuffisances comme aux dangers du projet initial l'ont obligé à surseoir à leur mise en œuvre à la rentrée 2014 et à poursuivre les discussions.

Si le principe de la qualification disciplinaire et de la définition du service hebdomadaire est réaffirmé, suite aux interventions du SNES, la conception managériale du fonctionnement du Service public d'Éducation et le choix de l'austérité budgétaire pèsent fortement sur les propositions soumises aux discussions.

Ces dernières sont très éloignées des attentes de la profession confrontée à l'alourdissement de la charge de travail et à la multiplication des tâches périphériques, et elles escamotent complètement la nécessité d'une revalorisation de nos carrières et de nos salaires à laquelle le Ministre prétend substituer un renforcement de l'indemnitaire sous le contrôle du chef de l'établissement pour justifier l'institutionnalisation des tâches.

Les avancées, en particulier celle d'une décharge pour les enseignants exerçant en Éducation prioritaire, seraient financées par des redéploiements en remettant en cause les heures de labo, de vaisselle, de cabinet d'histoire-géographie, le service des professeurs de post-bac (CPGE, BTS...) et en réduisant le nombre d'établissements en Éducation prioritaire.

Pour le SNES, cette opposition des personnels entre eux et des missions, toutes d'égale dignité, est inacceptable, tout comme tout ce qui irait dans le sens d'une annualisation, d'un allongement de notre temps de présence, d'une caporalisation accrue de nos professions et d'un renvoi au local.

Des garde-fous contre les dérives d'une annualisation :

Le SNES a obtenu que soit inscrit le principe que la définition du service des enseignants s'effectue dans le cadre de leurs statuts particuliers et dérogent aux règles communes de la Fonction publique : à savoir sur la base d'un service hebdomadaire exprimé en maximum de service (18 h pour les certifiés, 15h pour les agrégés, 17h + 3h AS pour les PEPS)

De nouveaux modes de calculs pour protéger contre l'arbitraire et les manœuvres des chefs d'établissement :

- L'heure de première chaire en lycée serait remplacée par la pondération des heures de premières et terminales à 1,1 et l'heure de majoration pour effectifs faibles (plus de 8h devant des classes à effectifs de moins de 20 élèves) disparaîtrait. Toutes les heures (classe entière, classe parallèle, demi-groupe...) seraient considérées comme équivalentes et prises en compte.
- L'exercice sur deux établissements ouvrirait droit à une décharge de 1 h et concernerait les titulaires de postes définitifs comme les TZR. Dans la formulation actuelle, l'exigence était d'avoir un service à cheval sur trois établissements et, pour les TZR, toute une jurisprudence scélérate les écartait de son bénéfice.

Éducation prioritaire : une exigence légitime et une bataille à mener !

Le principe d'une pondération des heures en éducation prioritaire à 1,1 est acté. Un certifié aurait ainsi pour 18h de cours 1,8h de décharge, autrement dit, il effectuerait un service de 16h30 rémunéré 18h15.

C'est une avancée appréciable à condition que cela ne s'accompagne pas d'une réduction du périmètre de l'Éducation prioritaire ! Et que le financement de cette décharge légitime ne s'effectue pas par la remise en cause d'autres droits acquis (cf. infra) !

Des attaques inacceptables contre les conditions de service de personnels pour financer la réforme de l'Éducation prioritaire :

Les attaques ouvertes contre les personnels en CPGE :

Les professeurs de CPGE perdent beaucoup dans le passage de l'obligation réglementaire de service d'une bonne moitié d'entre eux de 8h à 10h ou de 9h à 10h. Cela représenterait une perte de salaire de 300 à 500 euros par mois. L'annonce d'une indemnité pour effectifs pléthoriques ne répond en rien aux attentes des collègues.

Les attaques couvertes :

- Sous couvert d'harmonisation des règles de calculs et du maintien d'une pondération à 1,25 des heures en BTS, le Ministère fait disparaître l'heure de première chaire que les collègues cumulaient auparavant avec les heures pondérées.

- Les heures de laboratoire, de vaisselle, de cabinet d'histoire-géographie, de coordination en technologie disparaissent. Dans le cas des collègues de SVT et de sciences physiques, elles seraient remplacées par une indemnité. Pour le SNES, la suppression de ces décharges revient à alourdir la charge de travail des collègues. Elle est un moyen aussi de financer par redéploiement les décharges qui vont être consenties à l'Éducation prioritaire. Ainsi, rien que dans les Yvelines, la suppression de l'heure de labo en sciences physiques permet d'économiser l'équivalent de 25 emplois dans les établissements du Second degré.

L'extension de la gouvernance managériale : caporalisation et renvoi au local continuent !

Sous couvert de reconnaître l'ensemble des tâches accomplies par les enseignants, le projet liste toute une série de missions et de réunions qui pourraient être systématisées sous le contrôle tatillon du chef d'établissement.

Il renvoie aussi la définition de missions au niveau local sous l'égide du chef d'établissement qui disposerait d'une enveloppe indemnitaire pour les rémunérer dans le cadre de lettre de missions données aux personnels concernés après présentation au Conseil d'administration (tuteur, coordonnateur, référent culture...).

Les impasses :

Rien sur le collège !

L'HEURE DE LA MOBILISATION

1300€ pour Bac + 5
pas question

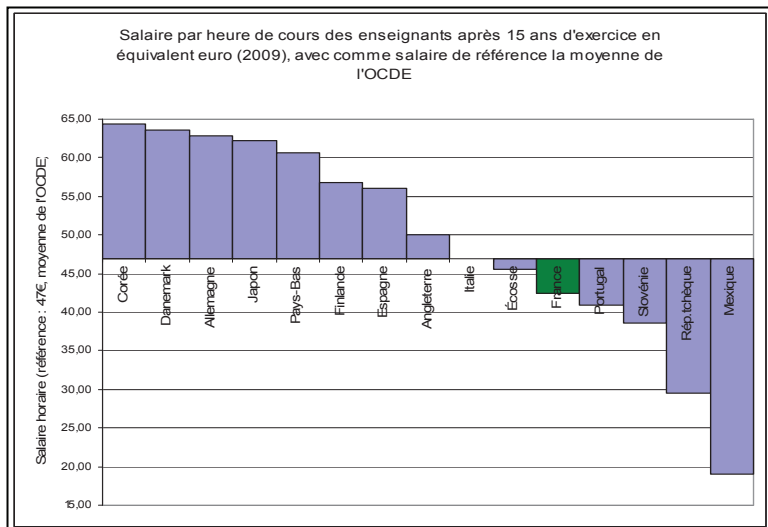
Depuis 10 ans, enseignants, CPE, Co-psy, nous sommes parmi les moins bien payés de l'Union Européenne. Cela suffit !

La rémunération d'une heure de cours d'un enseignant français, après 15 ans d'exercice, est, selon l'OCDE, inférieure de 13 euros à celle d'un confrère espagnol, de 18 euros à celle d'un confrère allemand, de 19 euros à celle d'un confrère danois.

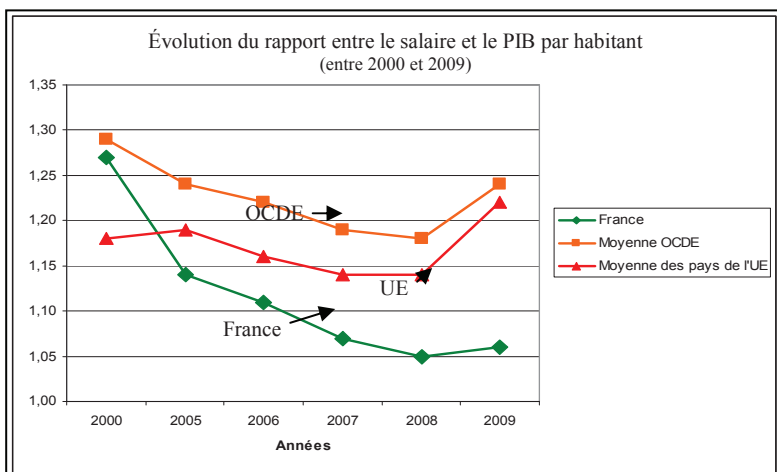
Tandis que le pouvoir d'achat des enseignants dans toute l'Union européenne progressait, celui des enseignants français chutait de 15 %.

La rémunération d'un enseignant certifié ou CPE, à qualification égale, équivaut à 66% de celle d'un cadre dans le secteur privé et 71% de celle d'un cadre dans la Fonction publique.

Dans ces conditions, comment prétendre pouvoir attirer un étudiant de master sur deux vers les carrières de l'enseignement et de l'éducation ?



Une politique qui, au nom de l'austérité, poursuit le déclassement de nos métiers !



- ⇒ Poursuite du gel du point d'indice alors que la prévision de l'inflation 2012-2013 est de 1,9%.
- ⇒ Assiette de la CSG et de la CRDS étendue à 98,25% des revenus contre 97 % auparavant.
- ⇒ Augmentation de la cotisation vieillesse de 0,1 point en novembre 2012 qui doit se poursuivre chaque année jusqu'en 2020.

L'addition de ces mesures représente **une baisse du salaire net réel** de 45,16 euros par mois entre septembre 2012 et septembre 2013 pour un certifié au 6^{ème} échelon et de 63,34 euros pour un certifié au 11^{ème} échelon.

Le graphique ci-dessus confirme le déclassement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, organisé par les choix politiques depuis 15 ans, qui les ont écartés de l'augmentation de la richesse nationale alors que, dans la totalité des pays, leur rémunération est considérée comme un investissement déterminant pour l'avenir !

Déblocage de la valeur du point d'indice, rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, reconstruction de nos grilles salariales !

En pleine crise du recrutement qui exige de rendre attractifs nos métiers, Vincent Peillon subordonne toute hausse des salaires à des contreparties et renvoie celle-ci à une période où « le contexte budgétaire » le permettra. C'est inacceptable !

La revalorisation :

- ⇒ Ce n'est pas du donnant-donnant mais la satisfaction d'une exigence légitime de reconnaissance à leur juste hauteur de nos qualifications et de nos missions, dénaturées et méprisées depuis plus de 10 ans.
- ⇒ Ce n'est pas « une charge » mais un investissement indispensable pour rendre attractives nos professions et recruter les enseignants de demain qui doivent former la jeunesse et élever les qualifications.
- ⇒ Ce n'est pas une revendication « corporatiste » et « irresponsable » mais un instrument pour relancer la consommation et l'investissement, et, donc, soutenir l'activité économique alors que sonne partout comme une évidence que l'austérité est bien le problème et pas la solution à la récession.



SIGNEZ LA PÉTITION SNES :

LA REVALORISATION DOIT COMMENCER MAINTENANT !

en ligne sur www.snes.edu